

SEANCE DU 09 MARS 2017

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session extraordinaire, le neuf du mois de mars sous la présidence de Mr Bernard Lahondès, Maire, convocation le 08/03/2017.

Sont présents

Mme Marek
Mrs Brière, Choynet, Launay, Mabit, Miannay,

Absents excuses

Mme Alexandre Hélène procuration à Mr Mabit Aurélien

Secrétaire de séance

Mr Brière Mickaël

Ordre du jour

- Vente le Croissant
- 3 Taxes
- Tarifs 2017 M49
- Frais de représentation
- Numérotation chemin des Ruës
- Numérotation Route de Chaumont
- Questions diverses

Mr le Maire demande un ajout à l'ordre jour : vote subvention classe découverte et terrain 9/11 rue de la Mairie.

Les conseillers ont plusieurs précisions concernant le dernier compte rendu, ils précisent qu'il manque les réponses de Mr le Maire sur plusieurs questions.

Mr Miannay a proposé à Mr le Maire de l'accompagner en mairie de Jarzé, Lué en Baugeois, Chaumont d'Anjou et Beauvau pour chercher des informations. Mr Le Maire ne veut pas être accompagné de Mr Miannay.

Mr Mabit a demandé s'il était possible de rester ainsi pendant trois ans, Mr le Maire n'a pas répondu.

Mr Brière avait indiqué que lors de vœux certaines personnes lui avaient demandé ce que faisaient les agents communaux, pas de réponse de Mr le Maire.

Mr Choynet avait précisé qu'il avait fait des démarches pour se rapprocher de Jarzé Villages, pas de réponse de Mr le Maire.

Le compte rendu n'est pas approuvé par 4 voix contre, 3 abstentions et 1 pour.

Mr Miannay demande s'il serait possible que la secrétaire de mairie soit présente aux réunions du conseil, afin que le maximum d'informations soient notées et que les conseillers puissent approuver les comptes rendus.

VENTE LE CROISSANT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, de vendre la maison Le Croissant, 21 rue de la Mairie 49140 Sermaise, à Mr et Mme DEMORE Yann et Brigitte domiciliés à St Jean de Mont 85160 181 Avenue Valentin pour un montant de 40 000 € (quarante mille euros) net Vendeur, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal charge Mr le Maire de la signature de tous les divers documents administratifs.

3 TAXES

Rappel 2016 : Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de fixer les taux suivants pour l'année 2016 et affirme le souhait de ne pas les augmenter.

- Taxe d'habitation 11.54 %
- Foncier bâti 18.89 %
- Foncier non bâti 35.05 %

Mr Miannay demande les taux de la CCALS, ils seront bientôt votés. La question est reportée au prochain conseil municipal. Mr le Maire évoque qu'une augmentation d'1% rapportera environ 6 000 € à la commune.

TARIFS 2017 M49

Rappel des tarifs 2016 : Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet de la redevance d'assainissement. Elle sert à l'entretien du réseau et compte tenu de la comptabilité M 49, les bénéficiaires du réseau d'assainissement doivent assurer par leurs redevances l'autofinancement de ce budget. Il est donc souhaitable de porter cette redevance à **0.71** € le M3.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à l'unanimité des présents à **0.72** € le m3 et à **17.04** € le forfait pour l'année 2016 (forfait au prorata des mois passés dans la commune). La redevance d'assainissement étant basée sur le nombre de m3 d'eau réellement consommé, après avoir délibéré le Conseil Municipal décide que lorsqu'un habitant quitte la commune en cours d'année son titre de paiement sera établi après un relevé du compteur par La Nantaise, ceci à partir de ce jour.

	1%	1.5%	2%	2.5%	3%	3.5%	4%	4.5%	5%
0.71 €	0.72	0.72	0.72	0.73	0.73	0.73	0.74	0.74	0.75
16.87 €	17.04	17.12	17.21	17.29	17.38	17.46	17.54	17.63	17.71

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de porter la redevance à 0.72 € le m3 et à 17.04 € le forfait pour l'année 2017.

FRAIS DE REPRESENTATION

Mr le Maire donne les justificatifs des diverses dépenses pour un montant de 510.95 €, frais d'hébergement pour 375 € et frais de repas pour 135.95 €.

NUMEROTATION CHEMIN DES RUËS

Dans sa séance du 4 juillet 2014, le conseil municipal a décidé de donner un nom à la voie communale qui part de la Pierre à la Maugasserie ; chemin des Ruës.

Il est nécessaire maintenant de numéroter les diverses habitations :

- Terrain constructible 1
- Vieille Maison 3
- Maison de Mr et Mme Licois 5
- Maison de Mr et Mme Aubeux 7
- Maison de Mr et Mme Colombeau 9
- La Maugasserie 11
- Les Rues 13

Après discussion, les conseillers décident à l'unanimité d'attribuer les numéros ci-dessus.

ROUTE DE CHAUMONT

Mr le Maire propose, de donner un nom à cette rue Route de Chaumont et de numéroter les divers lieux dits, la Pierre, La Nicotière, Les petits Fourneaux et les Fourneaux). Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de nommer cette rue : Route de Chaumont, et d'attribuer les numéros suivants :

- Guiot 1
- Terrain avec garage 3
- Brossard Nicolas 2
- La Nicotière 4
- Les Grands Fourneaux 6

SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE DE 2016

Le conseil municipal décide par 8 voix pour d'attribuer à la Coopérative Scolaire une subvention de 60 € par élève pour le voyage de 2016 à Avoine, soit un total de 1 680 €.

TERRAIN 9/11 RUE DE LA MAIRIE

Mr Miannay demande que la commune préempte sur le terrain en vente, situé au 9/11 rue de la Mairie, afin d'y faire un parking.

Le conseil à l'unanimité des présents est d'accord pour préempter lorsque la déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, au prix du vendeur.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le conseil municipal sur un service proposé par la CCALS, élagage/fauchage. Les conseillers demandent un rendez-vous pour plus d'information.

Mr Brière demande : « la date d'ouverture des toilettes publiques, puisque les travaux ont débuté, la porte des toilettes est-elle déjà achetée ? ».

Mme Marek demande : « pourquoi tant de déplacements pour les divers achats de petites sommes ? ». Mr le Maire précise que certains achats sont faits lors de déplacements personnels, hors des heures de travail donc avec un véhicule personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Ainsi ont délibéré, les membres présents.